

**RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES DE BASE**  
**DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS**  
**DE LA WILAYA DE BOUIRA**

Numéro d'Identification Fiscale : 000116001566907

**DEUXIÈME (2<sup>ème</sup>) MISE EN DEMEURE**  
**N° : 06/DTP /2026**

Compte tenu des dispositions du marché N° 23/DTP/2025 du 27/05/2025, visé par la commission des marchés publics de la wilaya de Bouira sous le N°17 du 22/05/2025, et visé par le contrôleur Budgétaire sous le N°497 DU 27/05/2025, relatif au projet de :

**Entretien et réhabilitation des chemins communaux à travers la wilaya - Programme 2025 -**

**Lot 09 : Entretien et réhabilitation de la route vers le siège d'APC, El Ghrifa et Djouaoudja par Ouled Allal sur 8,7 km, commune de Guerrouma.**

Conclu entre Mr wali de la wilaya de Bouira, représenté par le Directeur des travaux publics d'une part et l'entreprise **SNC ETP ICELMANI ET CIE** d'autre part:

Vu :

- l'ordre de service de notification du marché, en date du **27/05/2025**
- l'ordre de service N°01 de démarrage des travaux, en date du **28/05/2025**
- l'ordre de service N°02 de l'arrêt des travaux, en date du **29/05/2025**
- l'ordre de service N°03 de reprise des travaux, en date du **11/06/2025**

L'entreprise **SNC ETP ICELMANI ET CIE**, élisant domicile à : **Rue Palestine N°09 Rouiba W.Alger**, est mise en demeure de prendre les dispositions nécessaires pour renforcer le chantier en moyens humains et matériels, afin d'augmenter la cadence des travaux et lever les réserves relatives aux travaux réalisés, et ce, dans un délai de **huit (08) jours** à compter de la publication du présent avis dans la presse nationale.

Faute de quoi, les mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur seront appliquées à son encontre.